

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN163

présenté par

M. Berteloot, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Galzy, Mme Colombier, M. Giletti, M. Taverne,
M. Boccaletti, Mme Martinez, M. Jacobelli et M. Rancoule

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 47 par la phrase suivante :

« Enfin, des capacités d'intervention seront mises en place à l'encontre de toute menace identifiée afin de sanctuariser nos fonds marins. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les fonds-marins représentent une importance stratégique cruciale, aussi bien pour l'économie mondiale que pour notre souveraineté et notre sécurité. Ce nouvel espace de conflit ne doit pas échapper à nos capacités d'intervention militaire, il faut donc nous assurer de la maîtrise de nos fonds marins.